



COMMISSION URBANISME, CONSTRUCTIONS ET PATRIMOINE

Rapport de la séance du mercredi 24 mars 2021 à 19h00
Corsier, Salle des Sociétés

Présent(e)s :	M. Dante GIACOBINO	Président
	Mme Dominique BAUMBERGER	
	M. Adrien COCHET	
	Mme Catherine ODIER	
	M. Laurent PECCOUD	Rempl.
	M. Raphaël RAPIN	
	M. Killian SUDAN	
	M. Eric ANSELMETTI	Maire
	M. François JACCARD	Adjoint
	M. Charles LASSAUCE	Secrétaire général

Invité(e)s : M. Benoît FABRE, Arch. Paysagiste - M. Gregorio LARA, Architecte - M. Léonard RENDULIC, Propriétaire Porteur du projet - M. Pierre BUSCHI, Propriétaire Porteur du projet - M. Nabil OULHACI, Architecte Favre+Gut - M. Enzo LO BUE, m3 Groupe - M. Luis ANTUNES, Studioplus Architecte - Mme Silvia OTTAVIANO, Studioplus Architecte - Mme Laetitia COTTET, Office de l'urbanisme - M. Dominique PECCOUD, Architecte.

ORDRE DU JOUR

19h00 : Présentation du Plan localisé de quartier Chasselas

20h15 : Villa Hoffman

20h45 : 1. Approbation de l'ordre du jour

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 3 février 2021 et de la séance conjointe avec la commission des transports, sécurité et mobilité du 8 février 2021

3. Aménagements extérieurs de l'écoquartier Prés-Grange

4. Communications de l'Exécutif

5. Divers

19h00 : Présentation du Plan localisé de quartier Chasselas n° 30209

Mme L. Cottet présente l'avant-projet PLQ "Chasselas" n° 30209.

Le PLQ comporte un règlement de quartier, un concept énergétique (CET) et un schéma directeur de gestion et d'évacuation des eaux (SDGEE). Le PLQ est accompagné d'une notice d'impact sur l'environnement (NIE).

Le projet s'inscrit dans un périmètre foncier de 3 hectares. L'idée est de conserver la vue depuis le chemin des Bûchilles par-dessus le périmètre du Chasselas. Il sera évité d'avoir des barres continues ; des césures assureront de la transparence.

Une couronne verte va gérer la transition entre l'existant et le projet.

Au centre du projet, le chemin piétonnier s'élargit pour former une zone de rencontre (place centrale).

Concernant le bâti, l'idée est de proposer différentes typologies, des habitats contigus et des habitats groupés dans le centre.

Mme L. Cottet précise que la commission de l'Office de l'urbanisme a donné un préavis favorable avec recommandations. Le projet a été révisé avec la même morphologie, le même gabarit mais avec l'ajout d'un rez-de-chaussée en partie en sous-sol (souplex) pour une densité globale à 0.5

M. le Président propose de passer au vote du préavis de la commission.

Vote : Qui accepte le projet du PLQ tel que présenté ce soir ?

Pour 6 (unanimité)

20h15 : Villa Hoffman

Deux décisions sont à prendre pour la suite de ce dossier.

- Pour la partie habitat, l'Exécutif demande de donner un mandat de réalisation à M. D. Peccoud.

- Par ailleurs, il conviendra de se prononcer sur la proposition de lancer un concours d'idées pour les autres locaux auprès des architectes de la région. Le programme du concours, discuté par cette commission en date du 13 janvier 2020, devra être confirmé.

L'autorisation a été délivrée en janvier 2021 pour une affectation à des activités culturelles ou autres pour la grange et les 2 petits logements.

[M. D. Peccoud quitte la séance]

M. le Président propose de passer aux votes :

Vote : Acceptez-vous l'attribution du mandat de la réalisation de la partie logement de la villa Hoffman à M. D. Peccoud sans faire appel à d'autres mandataires ?

Pour 5, Abst. 1 (M. L. Peccoud)

Vote : Acceptez-vous que soit lancé un appel d'offres sur invitation pour un concours d'idées et d'honoraires sur la partie rte de Thonon du bâtiment ?

Pour 6 (unanimité)

Vote : La commission confirme-t-elle les décisions prises lors de la séance de la CUC du 13 janvier 2020 s'agissant du programme de base pour la partie « activité » (éléments constitutifs du cahier des charges) ?

Pour 6 (unanimité)

Vote : Acceptez-vous que la mairie se fasse accompagner par M. D. Peccoud pour la réalisation de l'appel d'offres sur invitation ?

Pour 6, Abst. 1 (M. L. Peccoud)

20h45 : 1. Approbation de l'ordre du jour : L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 3 février 2021 et de la séance conjointe avec la commission des transports, sécurité et mobilité du 8 février 2021

- Le procès-verbal de la séance du 3 février 2021 est approuvé à l'unanimité sous réserve de la modification suivante : au bas de la p. 2 intervention de M. K. Sudan : ajouter « *et qu'il pourra être inscrit une servitude de passage en faveur de la commune* ».

- Le procès-verbal de la séance conjointe avec la commission des transports, sécurité et mobilité du 8 février 2021 est approuvé à l'unanimité.

3. Aménagements extérieurs de l'écoquartier Prés-Grange

Ce point est renvoyé à une prochaine séance.

4. Communications de l'Exécutif

- M. le Maire remercie les membres de la commission d'avoir préavisé favorablement le projet du PLQ du Chasselas.

5. Divers

 **Règlement de la place de jeux**

Des précisions seront apportées sur l'accès à la place de jeux pendant les horaires scolaires.

 **Dossier ProNaval**

M. le Président met aux voix la proposition d'une présentation du projet par les promoteurs.

Vote : Qui est favorable à une présentation du projet révisé lors d'une séance de la commission ?

Pour 0

 **Suivi des dossiers en cours et à venir**

Décision est prise d'établir un tableau des suivis.

La séance est levée à 22h25

Rapport : Sylvie Biffiger